

QU'EST-CE QU'UNE ESCOUADE?

Cette approche d'apprentissage se vit en petit groupe d'un maximum de 3 experts-consultants qui mettront leurs compétences et leurs profils au profit du défi soumis.

L'escouade s'organise autour d'une méthode de consultation structurée en 7 étapes. Cet appel de formation spécifique doit cerner et exposer une problématique claire ou un enjeu professionnel propre au demandeur.

L'escouade culturelle peut se dérouler sur un maximum de 14 heures.

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

- Les artistes, artisan.es et écrivain.es professionnel.les ou en voie de professionnalisation.
- Les travailleurs culturels non assujettis à la Loi 90

OBJECTIFS

- Se développer professionnellement en échangeant avec des collègues du même secteur d'activité et des professionnels du milieu
- Développer et consolider, dans l'action, les capacités professionnelles
- Bénéficier de l'entraide professionnelle et du transfert d'expertise
- Développer une meilleure connaissance de ses forces et de ses limites
- S'engager dans le processus d'apprentissage en 7 étapes

DOCUMENTS À REMETTRE

- Le formulaire
- Le curriculum vitae des experts-consultants ou un résumé de leurs expériences pertinentes à l'activité demandée

PERSONNE CONTACT

Lucie Baillargeon
Coordonnatrice du service de formation continue

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue

† : 819-794-95111 poste 27

c : formation@ccat.qc.ca

150 avenue du Lac

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N5

MÉTHODE DE CONSULTATION (7 ÉTAPES)

1. Préparation du sujet de l'escouade par le demandeur (en amont de la première rencontre)
2. Exposé du sujet aux experts-consultants
3. Clarification afin de préciser la compréhension du sujet par les experts-consultants
4. Précision des résultats souhaités ou de la demande d'aide auprès des experts-consultants
5. Recherche d'idées, de suggestions et de pistes de solutions explorées par les experts-consultants
6. Synthèse et plan d'action proposé par les experts-consultants
7. Apprentissages et évaluation des participants de l'escouade culturelle

RÔLE DU CONSEIL DE LA CULTURE DANS LE DÉROULEMENT DE L'ESCOUADE

- Prendre des ententes de service avec les divers intervenants concernés par la tenue de l'escouade (experts-consultants)
- Déterminer la part de financement en fonction du coût global de l'activité (75 % des dépenses totales)
- Valider le contenu, la problématique et les objectifs visés

RÔLE DU DEMANDEUR

- Être préparé et efficace dans la présentation de son sujet
- Être actif dans la consultation (précise ses attentes et ses besoins, gère le rythme, son temps)
- Être ouvert au risque, être à l'écoute et accepter les commentaires, reconnaître ses difficultés
- Être prêt à passer à l'action
- Compléter le rapport final de l'escouade et partager ses apprentissages

RÔLE DES EXPERT.ES CONSULTANT.ES

- Respect de la confidentialité
- Questionnement sans jugement, avec impact et bienveillance
- Partage de leurs réflexions et de leurs expériences
- Proposition de pistes de solution sans les imposer
- L'évaluation de l'escouade

DESCRIPTION DU SOUTIEN FINANCIER

L'aide accordée prend la forme d'une subvention et ne peut dépasser 75 % des coûts de participation à l'activité de formation, et ce, jusqu'à concurrence de 1400 \$.

Elle ne peut être jumelée à une bourse déjà obtenue pour de la formation et du perfectionnement en provenance du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), du Conseil des arts du Canada (CAC) ou de tout autre organisme offrant une subvention pour de la formation.

MODALITÉS

- Les demandes devront être faites dans un délai minimal de 5 semaines avant la tenue de l'activité excluant les périodes des fêtes ou les vacances estivales
- Aucune nouvelle demande de soutien financier ne peut être présentée tant que le rapport final de l'activité précédente n'a pas été transmis
- Le paiement auprès des experts sera effectué après la réalisation de l'escouade. Le remboursement auprès du demandeur sera versé lors du dépôt du rapport final accompagné des pièces justificatives

SÉLECTION DES PROJETS

- L'attribution du soutien financier dépend du budget disponible. La formule "premier arrivé, premier servi" est appliquée
- Chaque demande sera traitée en fonction de sa date de réception, de sa recevabilité et des budgets disponibles

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La pertinence de la problématique exposée, de l'apport au développement du demandeur
- L'acquisition ou la consolidation de connaissances et de compétences
- La qualité générale du dossier
- Les experts-consultants possèdent les connaissances ainsi que la compétence recherchée
- La faisabilité du projet

DÉPENSES ADMISSIBLES LIÉES À L'EMBAUCHE DES EXPERTS-CONSULTANTS

Jusqu'à un maximum de 68 % des dépenses totale de l'activité.

- Les cachets versés aux experts-consultants (210\$/journée de 7h/expert)
- Les déplacements des experts-consultants (0,43 \$ par kilomètre parcouru, à partir de 65 km et plus). Les experts-consultants devront provenir de l'Abitibi-Témiscamingue. Seuls les déplacements interrégionaux seront remboursés.
- L'hébergement (maximum de 150 \$ par nuitée si à l'hôtel de 25 \$ par nuitée résidentielle régionale et de 40 \$ par nuitée résidentielle extrarégionale)
- Les indemnités pour les repas (per diem) sont fixées à 57 \$ par jour de formation (12 \$/déjeuner, 15 \$/dîner et 30 \$/souper)

AUTRES DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LA CONTRIBUTION DU DEMANDEUR

Représente un minimum de 25 % des dépenses totales de l'activité.

- Le local ou la salle qui accueillera l'escouade pour la durée de l'activité
- Les repas d'une valeur minimum de 15 \$/personne/jour pour l'ensemble des participants et participantes
- Le temps de préparation du sujet et de la documentation nécessaire à fournir en amont aux experts
- Le temps de participation à l'escouade (maximum 150 \$/journée de 7 h)
- Le matériel à fournir pour l'activité (photocopies, post-it, crayons, etc.)